

Busard cendré

Busard cendré (source INPN : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2887)

Longueur 43-47 cm, envergure 105-120 cm, poids 230-440 g.



Période sensible :
mai -juillet

Milieus de reproduction :
cultures de céréales ou prairie artificielle

Pratiques à privilégier ou recommandations :
installation d'une cage de protection

Il habite les plaines et les larges vallées, s'installant dans les marais, cultures, friches, landes et jeunes plantations. Il chasse sur des terrains à végétation basse ou clairsemée, mais recherche pour la reproduction des secteurs calmes à végétation haute.

Le Busard cendré se nourrit majoritairement de passereaux, d'une masse habituellement inférieure à 60 g, dont le type varie beaucoup selon la région et l'année. Il peut se spécialiser localement sur la proie la plus abondante, par exemple sur les insectes lors d'années pauvres en campagnols. Les oiseaux, leurs œufs et leurs jeunes sont fréquemment capturés. Il s'agit pour l'essentiel de passereaux nichant au sol.

L'espèce chasse en solitaire mais s'assemble en petits groupes là où la nourriture est abondante. Le couple n'est formé que pour une saison. Comme pour les autres busards, le soin et le nourrissage direct des jeunes est réservé à la femelle. Le mâle approvisionne toute la famille ; il ne nourrit normalement lui-même les jeunes qu'après leur envol. Les aires sont souvent regroupées en petites colonies lâches.

Le nid, fait au sol par la femelle, est un dôme aplati constitué avec la végétation disponible alentour, roseaux, graminées, bruyères... La ponte de 4 ou 5 œufs est déposée à partir de mi-mai. L'incubation dure environ 1 mois. Les jeunes parcourent les alentours de l'aire dès leur 4^e semaine et s'envolent à l'âge de 35-40 jours. La famille reste unie pendant 23-25 jours après l'envol.

Le busard cendré en Normandie

Le busard cendré se reproduit principalement dans 4 secteurs de la Normandie (source : atlas des oiseaux nicheurs de Normandie GONm - 2009) : les marais du Cotentin, les plaines de Caen à

Argentan, le pays de Bray (entre les vallées de la Béthune et de l'Eaulne) et sur le plateau du Neubourg. La population totale de l'espèce est estimée de 12 à 20 couples dont 5 en ex-HN.

Problématique de conservation du busard cendré

Pour les couples se reproduisant dans les cultures de céréales et prairies artificielles de fauche :

- période de sensibilité* : mai à juillet lors de la fauche et moisson des cultures
- installation du nid constitué d'un cercle de 0,50 m de céréale aplatie ou ray-grass
- activité agricole impactante : la moisson des céréales, fauche des Ray-grass

Pour les couples se reproduisant en prairie marécageuse

- période de sensibilité* : mai- juillet
- activité agricole impactante : la fauche

Technique à mettre en œuvre pour la protection des nids

- pour les couples installés dans des cultures ou les parcelles de ray-grass : pose sur le nid par l'ornithologue d'une cage grillagée de 1m² de côté (protection contre les prédateurs). Lors de la moisson ou la fauche, ajout d'une couche de paille ou d'herbe autour de la cage pour l'ombrage des jeunes. Retrait de la cage une fois les jeunes envolés.

- pour les couples installés dans des ***prairies marécageuses*** : décalage de la date de fauche jusqu'à la date d'envol des jeunes.

* période durant laquelle le nid est construit, les œufs sont déposés, couvés, les jeunes éclosent et sont nourris jusqu'à leur envol.